

2 mai 1988 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Réponse de M. François Mitterrand, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle de 1988, dans "01 Informatique" du 2 mai 1988, sur la politique industrielle en matière d'informatique et de télécommunications.

QUESTION.- Dans la perspective du marché européen de 1992, quelle politique mettrez-vous en oeuvre pour placer l'industrie française de l'informatique et des semi-conducteurs dans les meilleures conditions possibles face à ses concurrents ? La nécessaire restructuration qui va s'opérer d'ici là (rachat, fusion...) ne constitue-t-elle pas un sérieux risque en mesure de la mettre en danger face à des plus lourds (Siemens) ou à des plus dynamiques (Olivetti) ?

- F. MITTERRAND.- Bien que l'environnement international ait sensiblement évolué depuis l'époque de la filière électronique de 1981, nous restons attachés à certains principes :

- L'indépendance nationale, même dans une perspective européenne, conserve un sens profond.

C'est un héritage que nous reconnaissons comme positif, et qui nous oppose radicalement à la conception libérale, purement mercantile, dont nous observons en ce moment les effets destructeurs sur le solde industriel de la balance commerciale de la France. Cette indépendance doit se traduire par une politique offensive, visant à rendre l'industrie française compétitive sur le marché mondial. Il faut donc la mettre à égalité avec ses grands concurrents américains et japonais. Il convient donc de donner à la politique industrielle de l'électronique la dimension européenne, qu'il s'agisse de restructuration, de programmes de recherche et développement, ou de négociations commerciales avec les autres puissances mondiales £

- La mutation la plus importante, déjà bien avancée dans certains pays concurrents, concerne la place des entreprises d'informatique dans un monde de plus en plus complexe £ les détenteurs de technologies compétitives et de solutions ajustées aux besoins de professions et de métiers toujours plus diversifiés prenant l'avantage. Les réseaux de communication jouent un rôle majeur £ l'intégration verticale est parfois remise en cause mais, surtout, la souplesse d'adaptation oblige les grandes organisations, IBM y compris, à évoluer sans pouvoir toujours maîtriser cette évolution. Si elle veut survivre, l'industrie informatique française doit s'interroger pendant qu'il est encore temps et méditer les exemples de réussite, et aussi d'échec, de ses concurrents £ en particulier, elle doit devenir moins dépendante des programmes des grandes administrations et assumer davantage les risques du marché £

- enfin, l'emploi, et d'abord l'emploi industriel, reste pour nous une préoccupation permanente, étroitement associée à celle de l'équilibre de la balance commerciale. Développer l'emploi suppose simultanément que les entreprises aient un large catalogue de produits et gèrent très activement leur nécessaire spécialisation sur certains créneaux, qu'elles passent des accords avec des partenaires étrangers, prennent le contrôle des réseaux de distribution. L'emploi dépend aussi de leur capacité à singulariser leur offre face à la banalisation des produits à faible coût et à permettre l'intégration de leurs produits dans des systèmes complexes.

- A l'instar de l'industrie des matériels de télécommunications, celles de l'informatique et des semi-conducteurs ne pourront pas rester structurées uniquement à l'échelle nationale. Dans la marche vers l'Europe, l'attention des pouvoirs publics devra se porter sur les grandes priorités qui viennent d'être résumées. Ils veilleront en particulier à stimuler, parallèlement aux grandes

opérations de rapprochement, la création d'entreprises et l'utilisation optimale des deniers publics.\

QUESTION.- Faut-il continuer à pratiquer une politique d'ouverture des marchés publics d'équipements informatiques ? Cela ne risque-t-il pas de mettre en difficulté les groupes français (Bull, Goupil, IN2, etc.) qui en tirent encore une part importante de leur chiffre d'affaires ? Cette politique empêche-t-elle de promouvoir une politique qui donne la préférence aux constructeurs nationaux comme cela se pratique aux Etats-Unis, au Japon ou en Allemagne ?

- F. MITTERRAND.- Les marchés publics ont souvent permis de défendre et de développer les entreprises françaises. Il est utile de rappeler que la nationalisation de Bull et les marchés publics qui lui ont été consentis ont sauvé cette société d'un naufrage inévitable. En outre, ni Bull ni les autres entreprises françaises du secteur n'ont jamais bénéficié d'un monopole. Les marchés publics sont pour la politique industrielle un instrument ambivalent : ils assurent des marchés stables mais ils ont conduit les entreprises à ne pas se préoccuper suffisamment d'adapter leurs produits aux besoins des marchés et à développer leur implantation à l'étranger. En effet, les spécifications trop particulières élaborées par les donneurs d'ordre publics peuvent conduire les fournisseurs à développer des produits inexportables, les rendant de ce fait plus dépendants des marchés publics.

- Dans la période récente, on a prétendu renoncer à toute intervention de l'Etat, favorisant ainsi une ouverture sans réciprocité de nos marchés et risquant de fragiliser les industriels français. Dans la perspective du grand marché communautaire, il convient de revenir aux principes mis en pratique de 1982 à 1986 : orienter la naturelle préférence nationale et communautaire dans le respect de nos engagements internationaux et sur la base de critères objectifs de qualité et de prix. En outre, il est indispensable que les responsables des achats publics prennent en compte les exigences de compétitivité internationale de leurs fournisseurs, en particulier en rapprochant les conditions de règlement des administrations de celles en vigueur dans la profession.\

QUESTION.- La formation continue, pour tous les candidats : une des principales priorités. Dans ce cadre, la formation aux technologies de pointe, notamment l'informatique, l'électronique et les télécoms, tient-elle une place particulièrement importante ? Quelle sera, dans les grandes lignes, votre politique dans ce domaine tant au niveau du secondaire que du supérieur ?

- F. MITTERRAND.- De 1981 à 1986, les gouvernements de Pierre Mauroy et Laurent Fabius ont prouvé par des décisions concrètes leur attachement à la priorité à l'éducation et à la formation dans le secteur des technologies : plan Informatique pour tous, généralisation du minitel, développement accéléré des écoles d'ingénieurs, notamment.

- Il faut compléter cet effort de base par un rapprochement plus étroit entre l'université et l'industrie, tel qu'il a été amorcé par la création de groupements d'intérêt économique et de groupements d'intérêt public. A condition d'être poursuivi, cet effort se traduira dans les prochaines années par une amélioration sensible de notre potentiel technique. Après les coupes claires pratiquées notamment dans le budget de la recherche, il y aura lieu de reprendre la marche en avant, pour sortir l'université de sa situation de sous-équipement et lui permettre de retrouver son rôle dans la formation des cadres supérieurs et la recherche.

- Il convient aussi de réfléchir à la mise en place, dans le domaine de l'informatique et des technologies de pointe, d'une formation au plan européen.

- Enfin, les télécommunications seront de plus en plus impliquées dans le processus industriel qui les réunit à l'audiovisuel et à l'informatique. Les moyens de formation et de recherche très importants dont dispose la Direction générale des télécommunications pourraient certainement être utilisés, en particulier comme prestataires de services pour les formations alternées.\

QUESTION.- Les Etats-Unis et le Japon se taillent la part du lion du marché mondial de l'informatique et des semi-conducteurs, parallèlement aux alliances stratégiques (Bull, Honeywell-Bull, etc.) et aux programmes de recherche des constructeurs. Faut-il continuer à promouvoir activement les programmes supranationaux de type Esprit ou Eurêka ? Quelles sont les chances de l'Europe face au Japon et aux Etats-Unis ?

- F. MITTERRAND.- Si les Etats-Unis et le Japon se taillent la part prépondérante du marché

mondial de l'informatique, ce n'est pas par hasard. Ces pays ont beaucoup investi dans les années soixante-dix, et l'Etat y a largement contribué. En particulier, un effort financier très important, à l'initiative du Département de la Défense aux Etats-Unis ou bien du Miti au Japon, a été consenti et continue à se pratiquer.

- En Europe, le programme Esprit a fait prendre conscience à la communauté des chercheurs et des industriels qu'il n'y avait pas d'avancée significative sans réel travail d'équipe. Le projet Eurêka devrait stimuler l'industrie dans la perspective du prochain choc des années quatre-vingt-dix concernant les micro-processeurs, les logiciels de traitement distribués aussi bien que les langages, les reconnaissances graphiques notamment. Autant de secteurs stratégiques qui nécessitent un savoir-faire sans lequel l'Europe se trouverait en position de subordination.

- Ces programmes supranationaux doivent être activement encouragés, mais les entreprises devront faire un effort particulier pour l'exploitation de ces études en termes d'application industrielle. La grande difficulté des industries est en effet de ne pas toujours savoir tirer profit des études réalisées.

- Si ces deux éléments, financement européen de recherche et développement et exploitation directe des résultats, sont réunis, les chances de l'Europe sont réelles face au Japon et aux Etats-Unis. Il faut y ajouter, bien entendu, l'indispensable notion de qualité et la volonté de conquérir des marchés, qui sont du seul ressort des entreprises.\

QUESTION.- Le mouvement international de déréglementation des télécommunications est aujourd'hui irréversible. Comment doit-il s'appliquer à la France ? Dans ce cadre, quelle doit être la nouvelle mission de France Télécom ?

- F. MITTERRAND.- Hier la vitalité économique et l'indépendance d'un pays étaient conditionnées par le développement du transport des biens et des personnes. Aujourd'hui le transport des informations et des idées prend le relais : pour l'Europe et pour la France, les télécommunications constituent un enjeu vital face à la concurrence américaine ou japonaise.

- Le mouvement international de déréglementation s'est amorcé sous la pression des Etats-Unis et il a pour objectif réel de permettre aux sociétés d'outre-Atlantique, dominantes en informatique, de pénétrer largement les marchés européens des télécommunications, jusqu'ici relativement protégés. Les entreprises européennes, handicapées par le morcellement de leur marché, ne sont pas en mesure de riposter avec efficacité sur le terrain de ces concurrents d'un type nouveau. De leur côté, les groupes japonais utilisent sagement la déréglementation des télécommunications pour renforcer à la fois le contrôle de leur marché intérieur et leurs moyens d'intervention à l'extérieur : ils élargissent en particulier la filière industrielle intégrée des semi-conducteurs, de l'informatique et des télécommunications aux exploitants de réseaux publics et privés, y compris aux grands établissements de banque et de commerce, constituant ainsi au grand jour un réseau mondial qui risque de reléguer les entreprises locales dans le rôle de sous-traitant ou d'assembleur et si elle se développe jusqu'à son terme, cette stratégie est susceptible de déstabiliser encore davantage les entreprises européennes.

- Face à ces dangers, les exploitants publics de télécommunications, tels que la Direction générale des télécommunications, constituent une force sur laquelle la France et l'Europe peuvent s'appuyer. La Commission des Communautés européennes a adopté une attitude pragmatique et prudente dans ses propositions d'ouverture du marché des services de télécommunications, qui est bonne.

- L'évolution de la mission de la Direction générale des télécommunications se déduit aisément de ces observations :

- assurer l'indépendance nationale dans un domaine économique essentiel et

- contribuer à développer celle de l'Europe et

- se porter en concurrent efficace sur les marchés internationaux.

- Pour y parvenir, la Direction générale des télécommunications doit s'adapter rapidement, sans se priver des atouts financiers et humains qui fondent sa puissance d'intervention. Dans cet esprit, elle doit disposer d'une autonomie financière accrue, développer des relations contractuelles et commerciales avec les usagers, et notamment les clientèles professionnelles, et contrôler plus directement ses filiales, outils stratégiques de sa compétitivité, notamment à

contrôler plus directement ses filiales, outils stratégiques de sa compétitivité, notamment à l'étranger.\